



Lac Sergent

## **Résumé – Présentation du mémoire** **Ville de Lac-Sergent - BAPE**

Bonsoir Madame la Présidente,  
mesdames et messieurs.

Par Guy Beaudoin, maire de la Ville de Lac-Sergent et responsable du projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent.

### **1. Introduction et historique**

Dès 1896, les premiers villégiateurs arrivent principalement de la Capitale et s'établissent en bordure du lac Sergent.

La Ville de Lac-Sergent a été juridiquement reconnue le 25 février 1921.

En 2002, la population de la Ville de Lac-Sergent totalise environ 1,000 personnes, dont 250 sont domiciliées et 750 sont villégiateurs.

Le milieu supporte principalement des activités de villégiature et de sports nautiques.

Dans le passé, le lotissement était permis pour des petits terrains, ce qui fait qu'aujourd'hui l'occupation est à son maximum.

L'occupation s'est aussi faite sur des terrains situés dans les zones subissant les inondations des crues printanières et près de la nappe phréatique, ce qui était permis à l'époque.

La Ville de Lac-Sergent doit donc composer avec cette situation.

## Barrages clandestins

En parlant avec des citoyens qui résident au lac depuis plus de cinquante ans, ils vous diront qu'il y a toujours eu des barrages clandestins pour maintenir le niveau d'eau du lac.

Ces barrages étaient aménagés en début d'été et défaits à l'automne. C'est pour cela que nous retrouvons des amonts de pierres ici et là à la décharge du lac Sergent.

Les barrages clandestins ont l'avantage d'être simples, pas coûteux et maintiennent un niveau d'eau.

Par contre, ils ont des désavantages :

1. s'ils sont trop bas, c'est un étiage prononcé ;
2. s'ils sont trop hauts, il y a risque d'inondation même en période estivale ;
3. à l'automne, si les barrages clandestins ne sont pas défaits complètement, ils participent à augmenter la hauteur des inondations lors des crues printanières.

Les citoyens de la Ville de Lac-Sergent sont insatisfaits des problèmes créés par les barrages clandestins et demandent un contrôle de niveau pour les raisons et objectifs que je vais vous mentionner dans cette présentation.

À l'été 2002, s'il n'y avait pas eu les effets d'un barrage clandestin, les citoyens et les représentants de la Ville de Saint-Basile ne seraient probablement pas ici ce soir.

## 2. Volonté d'améliorer la qualité du lac Sergent

En 1972, une étude de la Régie des eaux du Québec indique que le lac Sergent est de catégorie eutrophe.

En 1978, la Ville de Lac-Sergent a obligé les propriétaires à s'aménager des installations septiques conformes.

En 1988 et 1989, un rapport d'étude, bathymétrie, niveaux d'eau et la qualité des eaux du lac Sergent indique que le lac est demeuré de catégorie eutrophe.

Vers les années 1990, une plantation massive de myrique baumier en forme de haie a été faite sur la rive de la plupart des terrains riverains au lac.

Aux dernières élections, les citoyens de Lac-Sergent ont choisi l'équipe qui présentait une volonté et un programme pour sauvegarder le lac.

---

Le programme consiste à réaliser des actions et des aménagements appuyés par des études nous permettant de ralentir le vieillissement du lac Sergent.

En 2001, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'un « plan directeur du lac » incluant une diagnose écologique, afin d'entreprendre des actions pour améliorer le lac. En référence, nous vous avons déposé une copie de ce plan directeur.

Vous trouverez dans notre mémoire les actions entreprises en 2001, 2002 et celles de 2003 par la ville et les citoyens pour améliorer le lac.

Dans les études antérieures, on retrouve toujours la recommandation d'installer un contrôle de niveau d'eau. Pour une question d'argent et de temps requis pour passer à travers l'étude d'impact en environnement, l'installation d'un barrage a toujours été reportée.

Il fallait donc un jour, que les citoyens et le conseil municipal arrêtent de parler de la construction d'un barrage, mais travaillent plutôt à sa réalisation.

C'est pour cela qu'en début de 2001, le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent a demandé au ministère de l'Environnement l'autorisation de construire un barrage.

Le conseil municipal a inclus dans son budget d'immobilisation l'argent couvrant l'étude d'impact en environnement et la construction du barrage.

---

### **3. Aménagement d'un barrage et ses 4 objectifs**

#### 1) Diminuer les inondations lors des crues printanières :

Nous allons baisser le niveau d'eau du lac l'automne afin de baisser la hauteur du niveau d'eau des crues printanières. Pour baisser le niveau du lac, il faut creuser le fond de la décharge entre le lac et le chemin Tour-du-Lac Sud.

Au printemps, le début de la crue commencera par remplir la différence de niveau d'eau du lac avant d'atteindre sa hauteur qui devrait être par ce fait plus bas qu'aujourd'hui pour une crue de même importance.

Le plan directeur du lac recommande d'abaisser le niveau des crues qui viennent saper les éléments épurateurs.

Note : Les personnes-ressources du Centre d'expertise hydrique du Québec ont mentionné la possibilité que l'ouvrage ne rencontrerait pas cet objectif. Une révision sera faite avec eux et nous devons trouver et apporter les correctifs nécessaires pour rencontrer cet objectif.

2) Maintenir un niveau d'eau de mai à novembre :

Après avoir creusé le fond de la décharge pour baisser le niveau d'eau du lac, il faut donc maintenir le niveau d'eau du lac au niveau de référence par la construction d'un barrage, pour la pratique des sports nautiques et la qualité du lac.

Le plan directeur du lac mentionne que si on évite les étiages sévères, cela diminuera le réchauffement de l'eau et par ce fait la croissance des plantes aquatiques.

3) Éliminer les barrages clandestins :

---

Avec un barrage qui maintient le niveau d'eau du lac, les barrages clandestins ne seront plus nécessaires.

4) Accéder à la décharge avec de petites embarcations :

En creusant la décharge, du lac jusqu'au barrage et en maintenant un niveau d'eau de mai à novembre, les citoyens de la décharge pourront accéder au lac et vice-versa, ce qui n'est pas possible actuellement.

On peut donc dire, que tous les objectifs permettent une amélioration de la qualité de vie des citoyens et/ou du lac.

De par sa conception, l'exploitation du barrage avec sa partie contrôlable et son déversoir, permettra l'écoulement de l'eau à la décharge du lac avec un minimum d'opération.

## Protocole d'opération du barrage

La Ville de Lac-Sergent fait toutes les démarches nécessaires auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour obtenir les autorisations de construire un barrage. Elle en assume tous les frais et par conséquent, demeure la première responsable de son ouvrage et de son exploitation.

Dans le but de sécuriser les citoyens de la Ville de Lac-Sergent ainsi que les propriétaires riverains de la décharge, une personne formée et autorisée par la Ville de Lac-Sergent sera responsable de l'opération et de l'entretien du barrage tout en suivant un protocole d'opération appuyé d'une réglementation incluant les recommandations du gouvernement du Québec.

Le protocole d'opération de la Ville de Lac-Sergent permettra un suivi en partenariat avec la Ville de Saint-Basile. Un représentant de la Ville de Saint-Basile aura accès aux installations et pourra suivre, en accompagnant le responsable de la Ville de Lac-Sergent, l'opération du contrôle de niveau d'eau, l'entretien et le registre des activités reliées au barrage aménagé au Lac-Sergent.

La Ville de Lac-Sergent est responsable de la décharge du lac Sergent située sur son territoire, soit environ 300 mètres, elle n'a pas la responsabilité de toute la longueur de la décharge du lac Sergent qui est d'environ cinq kilomètres.

Les autres municipalités, dont la décharge du lac Sergent fait partie, ont aussi une responsabilité de réglementation afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de barrages clandestins construits par des humains ou des castors qui pourraient affecter la décharge du lac Sergent à Saint-Basile.

#### 4) **Ampleur du projet**

Nous ne considérons pas ce barrage parmi les grands barrages, parce que la hauteur des poutrelles sera de 40 cm pour maintenir le niveau d'eau et que suivant les pluies, l'eau passera sur le déversoir avec une hauteur de 45 cm, et cela parce que nous aurons creusé le fond de la décharge environ de 30 cm.

Le barrage retiendra la hauteur du niveau d'eau du lac située au-dessus du fond de la décharge et non la partie d'eau du lac située plus bas que le fond de la décharge.

#### 5) **Appui du milieu**

En septembre 2002, une pétition de 758 signatures représentant 96% des personnes rencontrées qui utilisent le lac ont appuyé la construction du barrage.

---

Ce n'est pas une histoire électorale, le conseil municipal est à l'écoute de tous ses citoyens en demandant au gouvernement l'autorisation de construire un barrage.

#### 6) **Conclusion**

En référence aux études sur le lac et les correspondances du ministère de l'Environnement, ainsi qu'au plan directeur du lac en 2001, tous recommandent à la Ville de Lac-Sergent de s'équiper d'un contrôle de niveau d'eau pour les raisons et objectifs qui vous ont été mentionnés.

L'étude d'impact a démontré que ce projet n'a aucun impact significatif sur l'environnement et que jusqu'à présent, aucun groupe environnemental ne s'est manifesté.

Les préoccupations de quelques citoyens concernant le barrage, ainsi que des propriétaires riverains à la décharge du lac, demeurent très importantes pour le conseil municipal. Avec un protocole d'opération qui tiendra compte de ces préoccupations, nous aurons un ouvrage qui permettra d'améliorer la qualité du lac et la vie de tous les citoyens.

Les audiences publiques ont probablement permis à des personnes de mieux connaître le projet et de se faire rassurer. Il faut se rappeler que le barrage ne remonte pas le niveau du lac, mais va le maintenir au niveau de référence, de même que l'eau qui entre au lac, sort du lac.

Plusieurs études nous sont demandées dans ce projet, jusqu'où est-il nécessaire d'avoir une telle précision? Toutes les faire entraîneraient des coûts exagérés pour un tel barrage, qui en plus, pourraient être contredites par d'autres études. À une limite logique, la Ville de Lac-Sergent pourrait être obligée de retirer sa demande d'autorisation.

En tant que maire de la Ville de Lac-Sergent et responsable de ce projet, j'invite tous ceux qui désirent revoir ou mieux comprendre le projet, de communiquer avec nous.

La Ville de Lac-Sergent a démontré dans son mémoire que les citoyens veulent améliorer la qualité du lac et leur qualité de vie par la construction d'un barrage.

Nous comptons sur votre recommandation, Mme Journault, et l'aide du Centre d'expertise hydrique du Québec, et du ministère de l'Environnement, et les autres intervenants des gouvernements du Québec et du Canada, pour nous donner les autorisations de construire ce barrage en juillet 2003.

Merci !

Guy Beaudoin, maire

